

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2017

PRESENTS : MMES et MM. GUEMIN. CACHELEUX. REVERDY. JOULIN. FRUH. TOUSSAINT. BRUNET. CHEVALIER-CONCHE.

ABSENTS : Mme GROSJEAN (pouvoir à Mme FRUH). M. BADAL (pouvoir à M. GUEMIN). Mme MILLAGE. (pouvoir à Mme JOULIN). M.GUILLERAULT (pouvoir à M. REVERDY). Mme DOREAU. M.MESTRE. Mme NOIR

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRUNET

OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

Le Maire fait part au conseil municipal du décès de M. DOREAU et propose que la commune offre des fleurs. Le personnel municipal a fait savoir qu'il souhaitait aussi offrir un bouquet en souvenir de M. DOREAU, auquel se joindront les membres du conseil qui le désirent.

1 - CNIFOP :

1 / 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016:

Le Maire présente les consommations de crédits et les résultats 2015, puis quitte la salle.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif qui présente pour l'année 2016 :

- l'excédent de fonctionnement de 36.428.14 €
- l'excédent d'investissement de 5.732.77 €,
- le déficit des restes à réaliser de 33.402.00 €

1 / 2 - COMPTE DE GESTION 2016:

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion étant identiques, le conseil municipal adopte le compte de gestion établi par M. DESCHAMPS, trésorier.

1 / 3 - BUDGET PRIMITIF 2017:

Le Maire présente le budget qui s'équilibre à 36.458,91 € en fonctionnement, les recettes étant constituées du loyer et de l'excédent reporté.

La section d'investissement, qui s'équilibre à 67.028,33 € reprend les restes à réaliser en dépenses ainsi que l'excédent 2016.

Le conseil municipal vote le budget primitif 2017 présenté par le Maire.

2 - SERVICE ASSAINISSEMENT:

2 / 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016:

Le Maire présente les états de consommations de crédits et les résultats 2016, puis quitte la salle.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif qui présente pour l'année 2016 :

- l'excédent de fonctionnement de 49.156,21 €
- l'excédent d'investissement de 32.920,47 €
- le déficit des restes à réaliser 30.813.00 €

2 / 2 - COMPTE DE GESTION 2016:

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion étant identiques, le conseil municipal adopte le compte de gestion établi par M. DESCHAMPS, trésorier.

2 / 3 - BUDGET PRIMITIF 2017:

Le Maire présente le budget qui s'équilibre à 148.106,21 € en fonctionnement. Les recettes comprennent la redevance assainissement et de modernisation du réseau ainsi que l'excédent 2016 pour 49.156,21 €.

La section d'investissement, qui s'équilibre à 110.007,47 €, reprend les restes à réaliser en dépenses, et la FCTVA plus l'excédent pour 64.107,47 € en recettes. Le conseil municipal vote le budget primitif 2017 présenté par le Maire.

3 - BUDGET COMMUNAL :

3 / 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le Maire présente les états de consommations de crédits et les résultats 2016 puis quitte la salle. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif qui présente pour l'année 2016 :

- l'excédent de fonctionnement de 295.681,74 €
- le déficit d'investissement de 75.865,55 €,
- le déficit des restes à réaliser de 5.897,00 €

3 / 2 - COMPTE DE GESTION 2016:

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion étant identiques, le conseil municipal adopte le compte de gestion établi par M. DESCHAMPS, trésorier.

3 / 3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION:

Le Maire explique au conseil municipal que, suite à la fusion des communautés de communes, un pacte financier et fiscal de la communauté de communes de Puisaye-Forterre prévoit que les communes ajustent leur fiscalité pour tenir compte des nouveaux taux intercommunaux.

Les taxes locales sur les entreprises seront perçues par la communauté, au lieu de la commune. La taxe d'habitation et les taxes foncières continuent à être partagées entre la commune et la communauté. Toutefois, l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation, qui avait été transférée à la commune, est rétrocédée à la communauté.

A compter de 2017, le taux intercommunal de la taxe d'habitation est revu à la hausse par rapport à celui de l'ex-communauté de communes de Portes de Puisaye-Forterre, car il faut fixer un taux égal à la moyenne des taux pratiqués par les anciennes communautés de communes du territoire. Pour cette même raison, le taux intercommunal de la taxe sur le foncier bâti et celui de la taxe sur le foncier non bâti baissent.

Le Maire précise que les pertes de recettes pour la commune seront prises en charge par la communauté, par le biais d'une attribution de compensation de 170 118 € à inscrire au budget municipal en recettes au compte 73211.

En conséquence, après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles pour 2017 et du produit fiscal à taux constants attendu pour 2017 pour chacune des 3 taxes, le conseil municipal décide de voter les taux suivants avec le produit correspondant :

<u>Taux :</u>	<u>Produit correspondant :</u>
Taxe d'habitation : 13,85 %	227 833 €
Taxe foncière (bâti) : 15,76 %	210 238 €
Taxe foncière (non bâti) : 64,14 %	39 510 €
	<hr/>
	477 581 €

3 / 4 – AFFECTATION DU RESULTAT:

Après avoir constaté pour l'année 2016 :

- l'excédent de fonctionnement de 295.681,74 €
- le déficit d'investissement de 75.865,55 €,
- le déficit des restes à réaliser de 5.897,00 €

le Conseil municipal décide :

- d'affecter la somme de 81.762,55 € au compte 1068 du budget primitif 2017,
- de reprendre la somme de 213.919,19 € en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2017,
- de reprendre le déficit de 75.865,55 € en report à nouveau en section d'investissement au compte 001 du budget primitif 2017.

3 / 5 – BUDGET PRIMITIF 2017:

Le Maire présente le budget qui reprend l'excédent 2016 de 213.919,19 € en fonctionnement. Il se félicite des bons résultats budgétaires et d'une trésorerie remise à flot, dus notamment à une gestion rigoureuse et la recherche d'économies. Il précise qu'il faut toutefois rester vigilant car l'endettement restera élevé, en partie à cause du legs. Cette opération, non finalisée en 2016, requiert que le prêt soit enfin signé l'Ehpad.

Au titre des dépenses, il est décidé de placer 7% du budget soit 109.962,19 € au titre des dépenses imprévues ce qui constituera une réserve. Par ailleurs, un virement de 103.000,00 € à la section investissement contribuera à mettre sur pied les opérations prévues.

La section d'investissement reprend les restes à réaliser en dépenses et en recettes et les principales opérations retenues, énoncées par le Maire, à savoir :

- Suite de la réfection du Pont dormant du château, accessibilité et éclairage (subvention DETR)
- Travaux toiture du "CUBE"
- Cimetière (allée et columbarium)
- Gymnase (remplacement de la chaudière)
- Mises aux normes pour l'accessibilité: église (subvention DETR)
- Etude Faubourg des Poteries
- Equipements extérieurs (portiques jeux enfants, poubelles de rue)
- Porte-fenêtre aux ateliers techniques (changement suite au cambriolage)

Le conseil municipal vote le budget primitif 2017 qui s'équilibre à la somme de 1.586.643,19 € en fonctionnement et à 645.506,55 € en investissement.

3 / 6 – ACHAT POUR LE MUSEE ET LA MAISON DE LA MEMOIRE POTIERE:

Le Maire communique la proposition de la conservation départementale des musées de la Nièvre pour l'achat de 32 meubles et pièces appartenant à M. CACHELEUX, afin de rendre plus attractive la salle traditionnelle du Musée, le reste ayant sa place à la Maison de la Mémoire Potière. La liste de ces éléments est jointe à cette délibération et est vendue à la commune pour un montant de 3.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir la totalité de ces pièces et meubles afin d'enrichir la collection du Musée du grès et de la Maison de la mémoire potière pour un montant total de 3.000,00 €.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire ajoute qu'il a une information à communiquer de la part de M. BADAL, absent excusé, au sujet de la Fête de la musique. Le programme est presque bouclé, avec quatre groupes rock dont l'un local, la manifestation musicale se tiendra le 24 juin.
- Par ailleurs, le Maire a reçu M. POIROT, photographe installé sur la commune, qui envisage d'organiser un défilé de mode d'une couturière algérienne en marge de la Fête de la musique.

- Le Maire rappelle le différend qui oppose M. LACHENY à M. LOPEZ, au sujet des cérémonies de commémoration de la FNACA, et il pensait avoir trouvé un terrain d'entente. Malheureusement, aucun accord n'a pu aboutir, et M. LACHENY a décidé d'arrêter ses fonctions. Le Maire suggère donc de les reprendre avec l'aide d'un élu, pour le 8 mai et le 11 novembre, avec la participation des pompiers de la commune.
- Dans la perspective des élections, le Maire indique qu'il faut prévoir les permanences du bureau de vote. Il est décidé de reprendre le même schéma que pour les précédentes élections. A noter que ces scrutins dureront jusqu'à 19h.
 - De 8h à 12h: MM. GUEMIN, BADAL, GUILLERAULT, CACHELEUX
 - De 12h à 15h30: MM. REVERDY, TOUSSAINT, BRUNET, NOIR
 - De 15h30 à 19h: MMES. CHEVALIER-CONCHE, MILLAGE, GROSJEAN, JOULIN

La séance est levée à 20h15.
La secrétaire de séance,
Mme BRUNET

